

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 11 MAI 2020, À 19 H 00, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général & secrétaire-trésorier : Louis Ochou

IMPORTANT - PANDÉMIE COVID-19

Selon le décret adopté le 20 mars 2020 par le Conseil des ministres du Québec, il est interdit de tenir tout rassemblement.

Ainsi, conformément aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Murdochville tient exceptionnellement cette assemblée à HUIS CLOS. De plus, les élu(e)s étant autorisé(e)s à participer à l'assemblée par téléphone, celle-ci se tient par conférence téléphonique.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 AVRIL AU 7 MAI 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.**

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2020.
7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.
10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 99-293 ET 17-374.
11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHATS ET LES CHIENS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 12-354.
12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
13. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 19-390.
14. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 99-296.
15. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ALARMES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 99-297.
16. NÉGOCIATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ PIERIDAE ENERGY - RÉF. : BUREAU 11.
17. DEMANDE DE MADAME MANON DESCHÊNES - LOYER DU 722, 4^E RUE.
18. DEMANDE AU FONDS DE VISIBILITÉ - RÉF. : DÉFI VÉLO 2020.
19. VENTE DE PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
20. PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU LAC YORK - CONTRAT D'ASSISTANCE.
21. ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-396 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
22. ACQUISITION PAR LA VILLE DE MURDOCHVILLE DU LOT 5856939 APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.
23. ACQUISITION PAR LA VILLE DE MURDOCHVILLE DU LOT 5856127 APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.

24. CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE.

25. DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES AU FONDS DE VISIBILITÉ.

26. AFFAIRES NOUVELLES

A)

B)

C)

27. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

28. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le
retrait des points suivants :

16. NÉGOCIATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ PIERIDAE ENERGY
- RÉF. : BUREAU 11.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du
14 avril 2020 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du
14 avril 2020 soit et est adopté tel que
présenté.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉ-
RIEURES.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, revoit avec les membres du
Conseil les points majeurs des procès-verbaux des
assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS
POUR LA PÉRIODE DU 8 AVRIL AU 7 MAI 2020,
EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, soumet pour approbation des
membres du Conseil, le bordereau des déboursés
pour la période du 8 avril au 7 mai 2020,
excluant les dépôts salaires, qui s'élève à
88 958,21 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 8 avril au 7 mai 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1900 à 1915, les prélèvements 238 à 251 ainsi que les dépôts directs 91 à 123 confirment le paiement des déboursés pour la période du 8 avril au 7 mai 2020 et totalisant le montant de 88 958,21 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2020.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 avril 2020 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2020 se lit comme suit :

Revenus :

Au 30 avril 2020 : 1 073 439,79 \$

Dépenses :

Au 30 avril 2020 : 691 466,85 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport d'activités du mois d'avril 2020 du directeur du service des Travaux publics et les rapports d'activités des mois de mars et avril 2020 du directeur intérimaire du service des Incendies sont déposés.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, propose qu'à compter du prochain mois, une nouvelle formulation des rapports mensuels soit présentée.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant 50 % de la somme allouée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (maison des jeunes).

02. Communiqué de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

relativement à un programme de pulvérisation de plus de 665 000 hectares de forêt.

03. Courriel de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé confirmant le renouvellement du programme FAIR, volet 4.
04. Lettre de monsieur Thierry Mathieu relativement à la résidence située au 516, 8^e Rue.
05. Courriel de monsieur Richard Daraîche, notaire, relativement à la finalisation d'une vente qui aurait eut lieu en 2010 au profit de monsieur André McInnis (l'entrepôt à carottes).

9. RÉSOLUTION 20-102 - ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT les mesures préconisées par les autorités de la Santé publique relativement aux séances du Conseil municipal qui sont tenues à huis clos.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du ministre de la Santé et des Services sociaux modifiant les règles s'appliquant à toute réunion, séance de conseil ou assemblée des membres et tenue de vote secret.

CONSIDÉRANT la recommandation de l'UMQ aux municipalités de rendre disponibles sur le site WEB de la Ville les enregistrements des séances du Conseil ou les documents s'y rattachant.

CONSIDÉRANT l'abonnement de la Ville de Murdochville au système de téléconférence à distance "ZOOM".

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'enregistrement des séances du Conseil via le système de téléconférence à distance "ZOOM" et ce, à compter du 1^{er} juin 2020.

QUE les enregistrements des séances soient mis en ligne dans les meilleurs délais suite aux séances.

10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 99-293 ET 17-374.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Martin Pelletier, qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement concernant la circulation et le stationnement et abrogeant les règlements 99-293 et 17-374.

11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHATS ET LES CHIENS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 12-354.

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Pierre-Marie Smith, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement concernant les chats et les chiens et abrogeant le règlement 12-354.

12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère, madame Dawn Eden, qu'elle présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Murdochville.

13. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 19-390.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement 19-390.

14. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 99-296.

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère, madame Léonie Ste-Croix Blondin, qu'elle présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement concernant le colportage et abrogeant le règlement 99-296.

15. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ALARMES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 99-297.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Daniel Fournier, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement concernant les alarmes et abrogeant le règlement 99-297.

16. NÉGOCIATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ PIERIDAE ENERGY - RÉF. : BUREAU 11.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

17. RÉSOLUTION 20-103 - DEMANDE DE MADAME MANON DESCHÊNES - LOYER DU 722, 4^E RUE.

CONSIDÉRANT le contrat de location du loyer situé au 722, 4^e Rue à Murdochville intervenu entre madame Manon Deschênes et la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Deschênes demandant une exemption de loyer pour la période de la pandémie de la Covid-19.

CONSIDÉRANT les effets de la pandémie sur les activités des petites et moyennes entreprises.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville Murdochville accepte d'accorder une exemption de loyer au montant de 230,00 \$, taxes incluses, à madame Manon Deschênes et ce, pour la période débutant le 15 mai 2020 et se terminant le 15 juin 2020.

18. RÉSOLUTION 20-104 - DEMANDE AU FONDS DE VISIBILITÉ - RÉF. : DÉFI VÉLO 2020.

CONSIDÉRANT la demande de commandite de monsieur Michel Pelletier pour la réalisation du Défi Vélo 2020 qu'il organise afin d'amasser des fonds pour les organismes de la Ville de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à monsieur Michel Pelletier la somme de 525 \$ à titre de soutien financier et de partenariat.

QUE cette dépense soit faite à même le Fonds de visibilité de la Ville de Murdochville.

19. RÉSOLUTION 20-105 - VENTE DE PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE suite à la procédure de vente pour taxes effectuée en 2018, la Ville de Murdochville s'est vue devenir propriétaire de plusieurs propriétés.

CONSIDÉRANT l'offre publique de vente publiée sur le site Web de la Ville.

CONSIDÉRANT les offres reçues pour l'acquisition de propriétés.

CONSIDÉRANT QUE 2 propriétés, soit le 507, 7^e Rue et le 629-631, avenue des Curés-Allard, ont reçu plus d'une offre et qu'un tirage au sort a eut lieu.

CONSIDÉRANT QUE suite à ce tirage, la propriété située au 507, 7^e Rue fut octroyée à madame Maude Joannette et monsieur Thierry Hamel et la propriété située au 629-631, avenue des Curés-Allard fut octroyée monsieur Denis Labarre.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville procède à la vente des propriétés pour lesquelles une seule offre fut faite soit le 624-626, 3^e Rue à monsieur Victor Bourassa, le 637-639, avenue des Curés-Allard à monsieur Denis Labarre, et le 516, 8^e Rue à madame Sophie-Anne Beauchemin et monsieur Samuel Francis.

QUE la Ville de Murdochville procède à la vente des propriétés pour lesquelles un tirage au sort a eut lieu soit le 507, 7^e Rue madame Maude Joannette et monsieur Thierry Hamel et le 629-631, avenue des Curés-Allard à monsieur Denis Labarre.

QUE maître Lyne Desrosiers, notaire, soit et est mandatée pour préparer et voir à la signature des contrats relatifs à ces transactions.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à ces transactions.

20. RÉSOLUTION 20-106 - PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU LAC YORK - CONTRAT D'ASSISTANCE.

CONSIDÉRANT la résolution 20-063 relative au prolongement du réseau électrique au lac York.

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par monsieur Daniel Bujold à titre de chargé de projet pour le projet de prolongement du réseau électrique au lac York.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de monsieur Daniel Bujold pour mener à bien le projet de prolongement du réseau électrique au lac York.

QUE monsieur Daniel Bujold soit et est mandaté à titre de chargé de projet pour transiger avec Hydro-Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans ce dossier.

21. RÉSOLUTION 20-107 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-396 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 20-396 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE - soit et est adopté.

22. RÉSOLUTION 20-108 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE MURDOCHVILLE DU LOT 5856939 APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.

CONSIDÉRANT QU' avant la révision cadastrale, le lot 5856939 appartenait à la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE l'actuel propriétaire de ce lot est le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Nextera Energy désire acquérir ce lot.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est mandaté pour effectuer les démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la rétrocession de ce lot à la Ville de Murdochville.

QUE suite à la rétrocession du lot à la Ville de Murdochville, le lot en question soit cédé à la compagnie Nextera Energy.

QUE le coût de cession de ce lot à Nextera Energy soit fixé selon la valeur au rôle d'évaluation foncière, soit à 46 000 \$.

23. RÉSOLUTION 20-109 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE MURDOCHVILLE DU LOT 5856127 APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.

CONSIDÉRANT l'entente tripartite intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la compagnie Glencore et la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE suite à la révision cadastrale,
le lot 5856127 n'appartient plus
à la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, soit et est mandaté pour
effectuer les démarches auprès du ministère de
l'Énergie et des Ressources naturelles et de la
compagnie Glencore pour la rétrocession de ce lot
à la Ville de Murdochville.

**24. RÉSOLUTION 20-110 - CUEILLETTE ET TRANSPORT DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA
GASPÉSIE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville n'a pu
acheter le camion à vidanges
prévu dans le projet de regroupement
de cueillette et le
transport des matières rési-
duelles.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville envisa-
geait d'aller à contrat pour la
cueillette des matières rési-
duelles puisque son camion à
vidanges actuel a atteint sa
durée de vie utile.

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de
traitement des matières rési-
duelles de la Gaspésie est
favorable à élargir le terri-
toire qu'elle dessert pour son
prochain contrat afin d'y
inclure les municipalités de
Cloridorme, Grande-Vallée,
Murdochville et Petite-Vallée.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville confirme son accord
à la Régie intermunicipale de traitement des
matières résiduelles pour être desservie par elle
lors de son prochain contrat de cueillette,
de transport et de traitement des matières rési-
duelles.

**25. RÉSOLUTION 20-111 - FONDS DE VISIBILITÉ - SOUTIEN
FINANCIER AU CERCLE DES FERMÈRES POUR LA
CONFECTION DE MASQUE DE PROTECTION.**

CONSIDÉRANT QUE la lettre du 29 avril 2020 du
Cercle des Fermières de
Murdochville pour un soutien

financier pour la confection de
masques de protection en raison
de la crise de la Covid-19.

CONSIDÉRANT le Fonds de visibilité de la
Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club des
Fermières de Murdochville, la somme de 400 \$ à
titre de soutien financier pour la confection de
masques de protection en raison de la crise de la
Covid-19.

QUE cette dépense soit faite à même le Fonds de
visibilité de la Ville de Murdochville.

26. AFFAIRES NOUVELLES.

Aucun nouveau point n'est apporté.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

28. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 20 h 30.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

LOUIS OCHOU
Directeur général et
secrétaire-trésorier